

Vous partez en vacances ?

Suivez les conseils de la gendarmerie de la Moselle

Vous vous apprêtez à partir en vacances, la gendarmerie de la Moselle se propose de veiller sur vos biens.

La surveillance « **Tranquillité vacances** » est toujours d'actualité. Voici la marche à suivre pour déclarer votre départ et votre date de retour. L'inscription se fait en ligne.

Il suffit de remplir le formulaire disponible sur ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033> et de l'apporter à la brigade la plus proche de chez vous.

Voici la « short-list » des précautions à prendre avant votre départ

Signalez votre absence...



- Ne conservez pas d'importantes sommes d'argent en espèces.
- Fermez vos volets ou clayettes et remplacez ceux qui sont cassés.
- Installez des dispositifs de sécurité passive (barres aux volets, verrous solides...).
- Ne laissez pas vos clés de voiture ou votre portefeuille dans l'entrée de la maison.
- Ne laissez pas de support facilitant l'action d'un cambrioleur comme une échelle ou une barre de fer. □
- Faites relever votre courrier par une personne de votre entourage.
- N'inscrivez nulle part le numéro de code de votre carte bleue.
- Ne laissez pas vos clés cachées à proximité de votre domicile.
- Ne laissez pas les cartons de vos achats de valeur en évidence devant votre poubelle.
- Dissimulez vos bijoux, et autres objets de valeur.
- Et ne claironnez pas trop fort autour de vous que vous partez en vacances. Y compris sur les réseaux sociaux qui peuvent être surveillés